



72 rue des Martyrs  
69230 St Genès Laval  
Tel 09.72.41.75.11  
Site internet : [www.clesg.fr](http://www.clesg.fr)  
Email : [secretariat@clesg.com](mailto:secretariat@clesg.com)

## REGLEMENT INTERIEUR Année scolaire 2019-2020

Le CLESG est une association loi 1901, gérée par un Conseil d'Administration constitué de parents adhérents et volontaires. Ces derniers sont chargés de gérer au mieux l'association, tant au niveau budgétaire que pédagogique et sont aidés par une équipe de permanents.

### FONCTIONNEMENT

Le Centre est ouvert toute l'année : les mercredis, les petites vacances et l'été en juillet et en août. Les enfants sont accueillis le matin entre **7h45 et 9h25**. Le départ se fait entre **17h00 et 18h00**.

Le repas de midi et le goûter sont prévus dans le tarif. Les enfants sont répartis par tranches d'âges d'après la classe, et sont encadrés par des animateurs diplômés du BAFA ou stagiaires. L'affectation dans les tranches d'âges appartient à l'équipe pédagogique sous l'autorité de la directrice.

Pour bénéficier des services du Centre, les familles doivent souscrire une adhésion annuelle et familiale dont le montant est fixé en Conseil d'Administration. L'adhésion débute le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année et est valable jusqu'au 31 août de l'année suivante. Quelle que soit la date d'arrivée de l'enfant dans la structure, l'adhésion est payée en même temps que la première inscription.

Le tarif est calculé en fonction du quotient familial. Lors de la mise à jour des quotients, les familles disposent d'un délai d'un mois pour fournir un justificatif de leurs revenus (attestation CAF ou avis d'imposition N-1) : passé ce délai, le quotient maximal leur sera appliqué.

Pour permettre l'accueil de l'enfant, les familles doivent prendre un rendez-vous et compléter un dossier obligatoirement.

### CONDITIONS D'INSCRIPTION POUR LES MERCREDIS

Les parents s'engagent à inscrire leurs enfants pour toute l'année scolaire. Les parents s'engagent sur une formule (journée, demi-journée matin ou après-midi) et une fréquence (avec ou sans absences mensuelles) qui tiendront lieu de facturation chaque fin de mois. Les parents s'engagent à respecter les horaires de la formule choisie. La priorité est donnée aux enfants fréquentant le Centre, le plus grand nombre de mercredis par mois. Aucune modification ou annulation ne pourra intervenir en cours d'année.

☞ Le paiement s'effectue chaque dernier mercredi du mois. Dans le cas où une famille n'aurait pas réglé sa facture dans un délai de 2 mois, le Centre se réserve le droit de refuser l'accueil de l'enfant jusqu'au règlement de cette dernière.

☞ Absences mensuelles : elles doivent être signalées par le portail famille au plus tard le lundi avant 12h. Dans le cas contraire, la journée sera facturée.

☞ 3 absences sont autorisées sans justificatifs pour l'année et par enfant. Ces absences doivent être signalées par le portail famille au plus tard le lundi avant 12h. Sinon, la journée sera facturée.

☞ Tout non-respect de l'engagement et tout justificatif abusif impliquera un rappel au règlement.

### CONDITIONS D'INSCRIPTION POUR LES VACANCES

Les inscriptions s'effectuent via notre portail famille. Toute demande d'inscription est considérée comme effective et définitive au lendemain de la clôture des inscriptions. Passé ce délai, toute réservation sera due dans son intégralité ainsi que l'adhésion.

Aucune inscription ne sera acceptée après la clôture des inscriptions. Des inscriptions tardives, en fonction des places disponibles, pourront être mises en place à chaque début de semaine de vacances : pas de pré-réservation possible.

☞ Les petites vacances : inscription en journée complète et au module de 2, 3, 4 ou 5 jours. L'organisation des modules et les dates d'inscription sont précisées dans l'agenda des inscriptions, disponible sur le site internet.

☞ Les vacances d'été : inscription en journée complète et à la semaine uniquement. L'organisation des semaines et les dates d'inscription sont précisées dans l'agenda des inscriptions, disponible sur le site internet.

☞ Le paiement doit être fait avant le début des vacances. Dans le cas contraire, le Centre se réserve le droit de refuser l'accueil de l'enfant.

Navette : Elle fonctionne les mercredis, les petites et grandes vacances - MATIN et SOIR (tarification au voyage).

### RESPECT DES HORAIRES

La volonté du CLESG étant de mettre en place des actions éducatives tant sur les temps d'activités que sur les temps de vie quotidienne, l'entrée et la sortie des enfants ne sont pas autorisées en dehors des horaires d'accueil. Pour toute arrivée tardive ou départ anticipé, la famille doit adresser un mail au secrétariat au minimum deux jours avant la date concernée. Le mail devra préciser le jour, l'heure et le motif de la demande.

### MALADIE, ANNULATION, REMBOURSEMENT

- ✓ Remboursement intégral en cas de maladie et/ou décès d'un proche, sur justificatif remis sous 48 h.
- ✓ Aucun remboursement pour l'adhésion.
- ✓ Aucun remboursement après la clôture des inscriptions.

### REGLEMENTS ACCEPTES

- ✓ Les chèques A.N.C.V. (sauf sur adhésion, veillée et nuitée),
- ✓ les chèques des Comités d'Entreprise au nom du CLESG : en cas de prise en charge par les Comités d'Entreprise : un chèque de caution est obligatoire.
- ✓ Les aides attribuées par le C.C.A.S. ou le Conseil Général du Rhône (sur devis et acceptation).
- ✓ Les chèques bancaires et les espèces.

### Important

- Tout enfant non prévu ne pourra pas être accueilli par le Centre.
- Il est formellement interdit de laisser des véhicules devant le portail, même pour un court instant. Un parking est à votre disposition chemin des Loyes avec accès direct au Centre de Loisirs par un portillon.
- En tant que parent, j'autorise le Clesg à diffuser sur son site internet et dans son enceinte, les photos de mon (mes) enfant(s) prises lors des activités de loisirs.
- Le CLESG décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objet personnel.
- Tout manquement au règlement entraînera un rappel par courrier. En cas de manquements répétés, le Conseil d'Administration se réserve le droit de radier un adhérent. Dans ce cas, aucun remboursement d'adhésion ne sera effectué.

Lu et approuvé, le.....

Nom de la famille :

Nom de l'enfant :

Signature des parents :